

# ATPC NEWS

Africa Trade Policy Centre

La revue trimestrielle du Centre Africain de Politiques Commerciales

## Éditorial

L'importance des questions intersectorielles dans le développement du commerce n'est plus à démontrer. C'est pourquoi l'intégration de l'égalité des sexes, de l'environnement, et du VIH/sida dans les politiques commerciales constitue l'un des piliers du Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC). Tout récemment, dans le cadre de son programme de travail, le CAPC a organisé les 21 et 22 avril ainsi que les 18 et 19 juin 2009, à Addis-Abeba (Éthiopie), deux ateliers sur le commerce et l'égalité homme-femme, et du 27 au 29 mai 2009 à Lusaka (Zambie) un atelier sur le commerce et l'environnement. Ce numéro de ATPC News rend compte des conclusions de ces trois ateliers.

Le Centre africain pour les politiques commerciales est par ailleurs étroitement associé à l'animation du débat sur les principales questions de développement commercial comme l'Aide pour le commerce (APC), ainsi qu'au processus de prise de décisions concernant ces questions. À cet effet, le Centre a participé les 6 et 7 avril 2009, à Lusaka, à un séminaire de haut niveau sur le corridor Nord-Sud, un projet pilote APC, et les 6 et 7 juillet 2009 au deuxième examen global de l'Aide pour le commerce. Les conclusions du séminaire de Lusaka ainsi qu'un article sur les perspectives des donateurs et des bénéficiaires sur l'APC figurent dans la présente édition du bulletin ATPC News.

Enfin, les 16 et 17 avril 2009, le Centre a entrepris une mission de programmation au Secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le cadre des efforts en cours visant à consolider la collaboration avec les communautés économiques régionales. Des missions similaires s'étaient déjà rendues aux secrétariats de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). On trouvera un compte rendu des résultats de la mission de la CEDEAO dans le présent bulletin.

Ambassadeur Peter Robleh

### Vibrer à des fréquences différentes: perspectives des donateurs et des bénéficiaires sur l'Aide pour le commerce.

par Robert Tama Lisinge

La justification de l'Aide pour le commerce (APC) repose sur l'idée généralement acceptée que les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, ont besoin d'assistance pour développer leurs compétences commerciales et les infrastructures nécessaires pour appliquer les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en tirer parti et accroître leurs activités commerciales. Cependant, il en est bien autrement en matière d'analyse des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'APC. Les institutions et les États donateurs d'une part, et les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique d'autre part, ont des réactions divergentes sur ce sujet.

Par exemple l'OMC, dont les vues sont en général en concordance avec celles des pays développés, estime que des progrès ont été réalisés en matière de coordination

des projets APC et que les flux de l'APC ont augmenté de 20% depuis 2006. Ce chiffre se fonde sur l'utilisation des flux moyens pour la période 2002-2005 comme base de référence dans l'évaluation des progrès accomplis. Ce critère de référence a été adopté d'un commun accord, lors du premier examen global de l'APC effectué à Genève en 2007. Dans ce contexte, et sur la base des données émanant de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et la définition des catégories d'APC, une croissance du montant total des flux de l'APC a en effet été observée.

Selon un rapport de l'OCDE publié en juillet 2009, l'appui APC en faveur de l'Afrique a augmenté plus rapidement que celui fourni à toute autre région jusqu'en 2007. Il ressort de ce rapport qu'une enveloppe supplémentaire de 4,3 milliards de dollars des États-Unis au titre de l'APC a été dégagée au profit des pays en développement au cours de la période considérée, dont au moins 2,6 milliards de dollars États-Unis en faveur de l'Afrique. Il convient de mentionner que 90 pays en développement et 50 donateurs bilatéraux et multilatéraux ont répondu aux questionnaires utilisés pour préparer les données du

Suite...

*Suite...*

rapport. Des annonces de contributions pour des ressources APC supplémentaires ont également été faites au cours du deuxième examen de l'APC réalisée à Genève les 6 et 7 juillet 2009. Il s'agissait notamment de 12 milliards de dollars États-Unis pour la période 2009-2011 qui proviendraient du Japon, 1 milliard de livres sterling par an du Royaume-Uni, 550 millions d'euros annuels des Pays-Bas, et 850 millions d'euros par an de la France.

En dépit de ces comptes positifs et des nouveaux engagements, il semble que l'Afrique se trouve n'être encore qu'au stade préparatoire du processus d'exploitation des ressources APC, et le message du continent, relatif aux progrès réalisés à cet égard, est moins optimiste pour diverses raisons. Premièrement, les activités APC menées sur le continent ont jusqu'à présent mis l'accent sur l'évaluation des besoins et les efforts entrepris par les États membres et les communautés économiques régionales (CER), en vue d'obtenir un appui technique et financier et formuler des stratégies et des plans d'action. Ces initiatives sont considérées comme des préalables à l'utilisation judicieuse des ressources APC. Deuxièmement, des pistes de réflexion ont été dégagées, afin de déterminer dans quelle mesure les États membres devraient assurer la cohérence des stratégies et des plans d'action APC tant avec les projets et programmes nationaux et sous-régionaux déjà mis en œuvre qu'avec des initiatives telles que le Programme d'action d'Almaty en faveur des pays enclavés et des pays les moins avancés. Troisièmement, l'absence de consensus sur des questions fondamentales comme la mise en place d'un mécanisme d'affectation semble manifeste. Les pays africains insistent sur le fait que la complémentarité devrait être le principe sous-jacent et certains experts et observateurs vont même jusqu'à proposer, comme marche à suivre, la création de fonds APC distincts. Qui plus est, les pays africains demandent instamment aux partenaires du développement de concrétiser, par un échéancier, toutes leurs annonces de contributions.

Face à ces considérations, il a été jugé quelque peu prématuré, à l'heure actuelle, de parler de suivi et d'évaluation de l'APC, compte tenu notamment de la controverse suscitée par des questions fondamentales telles que la définition, la portée et le mécanisme d'affectation. Le scepticisme autour du concept de progression des flux APC est également entretenu par l'absence d'avancées visibles dans les domaines élevés au rang de priorités par les pays africains, particulièrement les infrastructures économiques, la facilitation du commerce, la capacité productive et la satisfaction des normes du commerce international. En outre, les indicateurs APC actuels sont remis en question au motif qu'ils ne s'inscrivent pas dans les priorités de l'Afrique. Les priorités du continent sont certes intégrées en tant que catégories d'APC dans le système de suivi de l'OCDE, cependant leur part de ressources s'avère rédu-

ite, l'appui à de nombreux autres secteurs étant également classé et regroupé au titre de l'APC.

Les points de désaccord ont trait essentiellement au contenu de l'APC, notamment le large éventail de catégories et de sous-catégories ainsi qu'à son contexte. Ceci s'explique en partie par la multiplicité des parties prenantes notamment les experts dans des domaines comme le commerce, le transport, le développement industriel, l'agriculture, les finances et l'énergie, entre autres. Il existe en effet d'importantes divergences dans la perception de l'APC entre les experts de ces différents secteurs.

Pour nombre de pays africains, ce sont principalement les personnels des ministères du commerce et des missions diplomatiques à Genève qui sont impliqués dans le processus de prise de décisions relatives à l'APC. La situation n'est guère différente pour les CER au sein desquelles les questions ayant trait à l'APC relèvent des divisions commerciales. Cependant, les domaines prioritaires recensés en 2007 à Addis-Abeba lors de l'examen régional africain, et mentionnés ci-dessus, concernent principalement les secteurs des infrastructures, du transport, du développement industriel et de l'agriculture. Les efforts significatifs entrepris dans le cadre de l'APC ne prennent pas nécessairement en compte l'aide au développement dans les diverses catégories d'APC, dont certaines semblent ne pas avoir d'impact direct sur le commerce, en particulier l'éducation et la formation au transport et l'entreposage; la radio/télévision/presse écrite; la politique en matière de tourisme et la gestion administrative. En conséquence, ils remettent en question le montant total des flux APC tel que présenté par l'OCDE, du fait qu'ils ne concordent pas avec les catégories d'aide regroupées sous l'APC ou ne les intègrent pas.

Les experts des autres secteurs comme le transport s'inscrivent en faux contre les statistiques relatives aux flux APC pour des raisons différentes. Ils estiment en général que l'aide au développement ne leur est pas fournie dans le cadre de l'APC et de ce fait considèrent l'initiative comme une reconfiguration de l'assistance des donateurs. Ils citent comme exemples l'appui actuel des donateurs dans les infrastructures de transport et la facilitation du commerce. Ils soulignent à cet égard que bon nombre de pays africains bénéficient depuis des années, et bien avant la conception de l'APD, de l'appui des donateurs dans le cadre de programmes d'appui au développement du secteur routier. Ils sont donc surpris que l'appui à ces programmes s'inscrive dans l'initiative APC, conformément au mécanisme actuel de suivi.

Dans l'ensemble, la multiplicité des parties prenantes rend plus complexe la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'APC, dans la mesure où il s'avère difficile d'assurer de

*Suite...*

*Suite...*

manière concomitante la participation effective de toutes les parties intéressées au processus de prise de décisions à l'échelle nationale, sous-régionale, continentale et multi-latérale. Il en résulte des débats fragmentés et souvent répitifs sur l'APC, en raison de consultations inadéquates entre les parties intéressées.

L'initiative APC est parvenue jusqu'à présent à contraindre l'appui au commerce fourni par la communauté des donateurs aux pays en développement, que cet appui intervienne ou non dans le contexte de l'APC et sans qu'il soit clairement indiqué dans quelle mesure l'appui aux divers domaines d'intervention participe réellement à la promotion du commerce, une perception à même d'induire en erreur. Aussi, de nombreux pays africains souhaitent-ils que l'APC se concentre sur les domaines prioritaires qui contribuent directement à accroître les flux commerciaux. À cet effet, ils espèrent que des fonds supplémentaires seront acheminés vers ces secteurs. Le projet pilote APC du corridor Nord-Sud dont l'objectif est d'améliorer les infrastructures de transport et la facilitation du commerce le long du corridor ainsi qu'en Afrique australe et orientale, en général, constitue une initiative louable qui pourrait servir de modèle. Pour éviter les malentendus sur ce qui constitue l'APC, de nombreux pays africains adhèrent également à l'idée d'un fonds distinct qui serait mis en place à cet effet.

Les discordances manifestes entre donateurs et bénéficiaires sur l'APC pourraient être aplanies si la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'action d'Accra de 2008 étaient efficacement mis en œuvre. L'intensification des efforts d'intégration du commerce dans les stratégies de développement nationales et régionales, tout comme dans les programmes d'aide pourrait permettre de lever les divergences entre les parties prenantes dans les pays africains et les CER. Au demeurant, ces efforts permettraient de renforcer la prise de conscience des experts des secteurs tels que le transport et la communication envers l'APC.

La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a été étroitement associée à l'initiative APC dès son démarrage. Elle fait partie du Groupe de travail africain sur l'APC, les autres membres étant la Banque africaine de développement (BAD) et l'OMC. À ce titre, la Commission a largement enrichi le débat actuel. Par exemple, ses recherches ont révélé que les flux non APC avaient progressé plus rapidement que les flux APC et que l'APC n'avait pas été octroyé aux pays qui le méritaient le plus, ce qui pose le défi de la cohérence entre la demande et l'offre. Elle préconise également que des études soient menées pour démontrer l'efficacité et l'impact de l'APC.

En outre, la CEA, par le biais de son Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) a appuyé des activités APC spécifiques, notamment l'organisation de visites d'études dans les ports de Djibouti et de Walvis Bay, respectivement en 2008 et 2009. De plus, le CAPC a joué un rôle déterminant dans la création de l'Alliance panafricaine sur le commerce électronique et collabore actuellement avec les autorités éthiopiennes dans le cadre d'une étude de faisabilité sur les ports secs dans le pays. Le Centre étudie actuellement les voies et moyens pour aider les CER à élaborer leurs stratégies APC.

L'auteur peut être contacté à l'adresse suivante: [tlisinge@uneca.org](mailto:tlisinge@uneca.org)

**Le programme du Corridor Nord-Sud est prêt à démarrer après la Conférence de haut niveau tenue à Lusaka.**

### Introduction

Le programme du corridor Nord-Sud est un programme type de l'Aide pour le commerce qui a permis à trois communautés économiques régionales -COMESA, CAE et SADC- à leurs États membres et à la communauté internationale de mettre en place une approche axée sur ledit corridor en vue de réduire les coûts du commerce transfrontière en Afrique subsaharienne.



La Conférence de haut niveau sur le corridor Nord-Sud tenue à Lusaka (Zambie) les 6 et 7 avril 2009, a connu la participation des Présidents Rupiah Banda de Zambie; Mwai Kibaki du Kenya, également Président du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA);

*Suite...*

Kgalema Motlanthe de l'Afrique du Sud, à l'époque également Président de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC); et Yoweri Museveni de l'Ouganda, qui représentait la Communauté d'Afrique de l'est (CAE). M. Donald Kaberuka, Président de la Banque africaine de développement; et M. Pascal Lamy, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce ont également pris part à la Conférence.

La Commission économique pour l'Afrique (CEA) était représentée par M. Abdalla Hamdok, Directeur de la Division du NEPAD et de l'intégration régionale (NRID) et Mme Jennifer Kargbo, Directrice du Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique australe. La CEA a fait une présentation sur les questions clés et l'état de la mise en œuvre de l'Aide pour le commerce en Afrique.

Les principales décisions issues de la Conférence sont les suivantes:

1. Un accord sur l'importance cruciale de l'engagement politique des autorités de haut rang pour assurer au niveau national la mise en œuvre des réformes politiques convenues ;
2. Un soutien financier et technique fort en faveur du corridor Nord-Sud. Un montant d'environ 1,2 milliard de dollars États-Unis a été engagé par les partenaires de développement pour la modernisation des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et énergétiques ;
3. La nécessité de développer des programmes d'aide pour le commerce, notamment en vue de l'amélioration du corridor central qui part du port de Dar es-Salaam en Tanzanie vers le Rwanda et le Burundi; du corridor Nord de Mombasa au Kenya vers l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la RDC; et le corridor Lamu- au sud Soudan- Éthiopie ;
4. La reconnaissance de la nécessité pour les États membres de faire montre d'engagement en fournissant le financement de contrepartie ;
5. L'accent sur la nécessité de créer un mécanisme institutionnel responsable de la programmation, notamment la mise en place d'un mécanisme permettant l'accès et le décaissement des fonds engagés; un agencement séquentiel de la mise en place; et un mécanisme pour amener le secteur privé à participer au financement des projets ;
6. La reconnaissance de la faible connexion entre la planification des projets régionaux et nationaux et la mise en exergue de la nécessité d'aligner les priorités nationales et régionales.

Un comité de pilotage du projet a été mis en place pour gérer la politique générale du programme pilote de l'Aide

pour le commerce en faveur du corridor Nord-Sud. En outre, une unité de mise en œuvre du projet chargée des fonctions suivantes sera créée:

De plus amples informations sont disponibles sur [www.northsouthcorridor.org](http://www.northsouthcorridor.org)

### Le CAPC et la CEDEAO renforcent leur collaboration

Le Centre africain pour la politique commerciale (CAPC) et la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont décidé de renforcer leur collaboration en identifiant plusieurs activités ayant trait au commerce, qui seront menées conjointement par les deux institutions.

Ces activités ont été recensées au cours d'une réunion qui s'est tenue au siège de la CEDEAO à Abuja (Nigéria) du 16 au 17 avril 2009. Le CAPC y était représenté par M. Adeyemi Dipeolu, M. Stephen Karingi, M. Robert Lisinge et Mme Thérèse Ouédraogo.

Au nom du Président de la Commission, le Commissaire en charge du commerce, des douanes et de la libre circulation des personnes a souhaité la bienvenue à la CEDEAO à la délégation du CAPC. Il a mis en lumière les liens de collaboration et de partenariat étroits entre la CEDEAO, la CEA et le CAPC, se félicitant par ailleurs de l'initiative prise par la CEA pour créer le CAPC.



Parmi les domaines identifiés figurent le renforcement des capacités de la CEDEAO en matière de formulation de politique commerciale, particulièrement en ce qui concerne les négociations internationales menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et la mise en place d'un Accord de partenariat économique avec l'Union européenne; la conduite d'une étude conjointe avec des données comparatives sur le commerce informel dans la région de la CEDEAO; le renforcement des capacités de la Commission de la CEDEAO concernant l'utilisation des outils d'analyse de marchés pour l'examen des flux commerciaux; et la réalisation d'une étude con-

*Suite...*

*Suite...*

jointe sur le commerce et le changement climatique dans l'optique de la compétitivité, de l'adaptation et de la capacité de résistance.

Les autres activités conjointes envisagées portent notamment sur l'intégration de la dimension genre dans le commerce; et la conduite d'une étude sur les femmes et le commerce dans l'espace CEDEAO (quels sont les défis que les femmes commerçantes de la région doivent relever) au profit des femmes au niveau des producteurs de base.

Les deux institutions collaboreront en vue d'atteindre l'objectif à long terme de la CEDEAO, qui consiste à instaurer une politique commerciale commune pour la région.

### Le CAPC organise un atelier sur l'intégration de l'égalité des sexes

Le premier atelier sur l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques commerciales a été organisé par le Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) de la CEA les 21 et 22 avril à Addis-Abeba.

Le Directeur par intérim de la Division du commerce, de la finance et du développement économique de la CEA, M. Abdoulahi Mahamat, a rappelé l'importante contribution des femmes commerçantes au développement de l'Afrique. "La discrimination sexospécifique et la marginalisation freinent la croissance en bloquant une partie substantielle des ressources humaines du pays" a-t-il indiqué.

M. Mahamat a souligné qu'il était important de renforcer les capacités d'intégration de l'analyse des questions de sexospécificité dans les politiques commerciales des gouvernements et du secteur privé, assurant par ailleurs aux participants que le CAPC poursuivait les efforts visant à placer le rôle des femmes au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques commerciales.



L'atelier avait pour objectifs de renforcer la capacité des pays africains et des communautés économiques régionales et d'intégrer la dimension du genre dans les politiques commerciales. Grâce au renforcement des capacités d'intégration de l'analyse de l'égalité des sexes dans la politique économique en Afrique, le continent sera en meilleure posture pour tirer pleinement profit des possibilités commerciales à l'échelle internationale.



Les spécialistes en genre et commerce ont passé en revue le rôle prépondérant actuellement joué par les femmes commerçantes africaines; l'impact des politiques et des pratiques commerciales courantes sur les femmes; des études de cas de femmes commerçantes; et les moyens d'améliorer la coordination entre les décideurs, les défenseurs de l'égalité des sexes, les milieux d'affaires, les sociétés civiles et les institutions académiques.

### L'atelier sur le commerce et l'égalité des sexes demande une plus grande sensibilité des décideurs

Au regard des liens complexes entre la politique commerciale et l'égalité des sexes, il est impératif d'intensifier la recherche et d'amener les décideurs à faire montre d'une plus grande sensibilité aux questions sexospécifiques.

Cet important appel a été lancé au cours de l'atelier de formation de deux jours sur le commerce et l'égalité des sexes organisé les 18 et 19 juin à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba (Éthiopie) sous l'égide du Centre africain pour la politique commerciale (CAPC) et le Projet sur l'égalité entre les sexes et les institutions régionales africaines (GEARI), financé par l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI).

Les communautés économiques régionales et les organisations non gouvernementales basées en Afrique orientale et australe, ainsi que des membres du personnel de la CEA, ont participé à la formation.

*Suite...*

Suite...



Intervenant lors de l'atelier, M. Abdoulahi Mahamat, Directeur par intérim de la Division du commerce, de la finance et du développement économique de la CEA a indiqué que l'atelier aiderait les décideurs africains de la politique commerciale à prendre en compte la voix des femmes dans la formulation des politiques commerciales à venir.

“L'égalité des sexes devrait figurer en meilleure place dans le discours commercial naissant en Afrique. Le CAPC possède des atouts exceptionnels dans la promotion des questions commerciales et sexospécifiques, d'autant qu'il est reconnu et accepté comme conseiller des gouvernements nationaux en politique générale” a-t-il ajouté.

M. Mahamat a mis en relief les impacts différentiels de la politique commerciale dans la problématique homme-femme. Il a en outre cité, à titre d'exemple, l'industrie textile en Afrique, dans laquelle 80% des employés sont des femmes. De ce fait, a-t-il fait valoir, une mesure de politique commerciale qui influe sur ce secteur aura un profond impact sur les femmes.



Dans son allocution, Madame Thérèse Poirier, de l'ambassade du Canada en Éthiopie, a invité les participants à veiller à ce que les enseignements tirés de l'atelier servent à améliorer les politiques commerciales en Afrique.

“Nous savons que l'Afrique est fortement impliquée dans l'intégration régionale par le truchement d'une série d'accords commerciaux et de partenariats économiques. Cet atelier se penchera sur la manière de rendre ces processus plus sensibles aux femmes et d'offrir des possibilités tant aux femmes qu'aux hommes sur le plan de l'intégration régionale” a-t-elle indiqué.

L'atelier a préconisé plus de recherches sur les questions sexospécifiques directement applicables à la prise de décisions au niveau des politiques. Il a également invité les décideurs à envisager de prendre en compte les évaluations d'impacts sur l'égalité des sexes, dans l'élaboration des politiques commerciales pour une meilleure compréhension des implications de la parité. Ces évaluations d'impacts permettront aux gouvernements de formuler des politiques complémentaires en vue de réduire l'impact négatif des politiques de libéralisation du commerce sur les femmes et d'identifier des mesures visant à les aider à tirer pleinement avantage de la libéralisation des échanges.

L'atelier a été dirigé par Mme Nancy Spence, qui a travaillé plusieurs années sur l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes, en tandem avec le M. Liepollo Pheko, un spécialiste réputé du commerce et de l'égalité des sexes en Afrique.

Suite...

Suite...

## Atelier de formation au commerce et à l'environnement pour les États membres de la SADC et de la CAE.

Le Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) a organisé un atelier de formation sur le commerce et l'environnement à l'attention des experts représentant les ministères du commerce et de l'environnement des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). La formation a eu lieu à Lusaka (Zambie) du 27 au 29 mai 2009.



Les participants ont débattu de l'importance de formuler et de négocier des politiques commerciales et environnementales efficaces qui prennent en compte leur engagement en faveur de l'accès aux marchés dans les accords multilatéraux.

L'atelier a par ailleurs mis l'accent sur l'importance du partage et de l'échange d'informations et de données, qui constituent une activité essentielle pour le CAPC. Les participants ont invité le CAPC à mettre en place un centre d'échanges en vue de faciliter l'accès et l'échange d'informations sur le commerce et l'environnement, qui recèlerait l'ensemble des normes, règles, directives et législations, actuellement en vigueur dans les pays africains dans les domaines du commerce et de l'environnement. Cette base de données sera une composante essentielle d'un site web interactif dont la création est prévue.

L'atelier a également évoqué les normes de produits qui constituent de nouveaux défis pour le commerce. Des ressources financières inadéquates ainsi que l'insuffisance des données et informations nécessaires aux analyses de situations sont autant de facteurs qui entravent la participation de l'Afrique aux négociations commerciales au niveau mondial. Les capacités de l'Afrique devraient être renforcées par la mise en place d'agences chargées des normes et de la certification, et par l'instauration de mécanismes en appui à la facilitation de l'accréditation auprès des organismes publics.

L'Afrique ne dispose pas d'un réseau opérationnel d'experts ni de plates-formes pour la promotion du partage d'expériences et de l'échange d'informations sur les questions relatives au commerce et à l'environnement. Il faudrait sérieusement envisager la mise en place d'un réseau d'experts africains de l'environnement et du commerce. Les réseaux devront se doter d'antennes sous-régionales/CER.

Pour de plus amples détails veuillez consulter le site [www.uneca.org/atpc](http://www.uneca.org/atpc)

### Information/Prochaines rencontres

Réunion et atelier du groupe d'experts sur l'accroissement de la participation de l'Afrique au processus de négociations de l'OMC, 7-8 septembre 2009, Nairobi, Kenya

Réunion du Conseil d'administration du CAPC, 24-25 septembre 2009

Atelier conjoint CAPC-Crown Agents sur la facilitation du commerce (guichet unique), octobre 2009

ATPC News est produit par le personnel du Centre africain pour les politiques commerciales de la Division du commerce, de la finance et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

Pour toute observation sur le contenu de ce bulletin ou pour contribuer aux discussions, veuillez contacter M. Andrew Allimadi, Service de l'information et de la communication, CEA, Boîte postale 3001, Addis-Abeba, Éthiopie. Téléphone : +251 11 5445 640; Télécopie : + 251 11 551 3038; courriel : [aallimadi@uneca.org](mailto:aallimadi@uneca.org)